

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD156

présenté par

M. Boudié, rapporteur, Mme Le Dissez et Mme Tallard

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 38.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.